

Agent de propreté et d'hygiène en milieu hospitalier

Avec validation du titre professionnel
(CCP1 Nettoyage Manuel et CCP2 Nettoyage Mécanisé)

Formation pour bénéficiaires du RSA
Financée par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Du 20 octobre 2021 au 18 février 2022*

* Interruption de la formation du 20 décembre 2021 au 31 décembre 2021

Les + de la formation

- Des apprentissages théoriques et pratiques en centre de formation
- Développer vos compétences pratiques lors des plateaux techniques en centre de formation et à l'hôpital
- Acquérir de l'expérience professionnelle lors du stage pratique, d'un mois, en hôpital
- L'accompagnement permanent et personnalisé pour réussir votre accès à l'emploi
- Notre réseau d'entreprises partenaires qui recherchent du personnel spécialisé
- Les validations de vos acquis lors de la formation très recherchées par vos futurs employeurs

Les activités que vous réaliserez au cours de votre formation

Enseignements généraux	Enseignements professionnels
Droit du travail	Organisation du chantier de nettoyage
Connaissance de l'entreprise	Techniques d'entretien manuelles et mécanisées
Prévention des risques professionnels	Bio Nettoyage
Techniques de recherche d'emploi	Santé et sécurité au travail – Acteur PRAP IBC - SST
Initiation au monde des microbes	Stage pratique en milieu hospitalier

Vous allez développer les compétences suivantes

- Réaliser le nettoyage manuel et mécanisé des surfaces et des sanitaires.
- Réaliser des prestations en bionettoyage.
- Réaliser des prestations hôtelières en milieu médico-social.

Type d'emplois accessibles

- Agent de nettoyage en collectivité,
- Agent de propreté et d'hygiène,
- Agent des services hospitaliers,
- Agent de service en entreprise de propreté,
- Agent de nettoyage industriel,
- Agent de propreté des locaux,
- Agent de propreté en grande surface,
- Agent d'entretien polyvalent.

Les certifications que nous vous proposons dans votre parcours de formation

- Titre professionnel « Agent de propreté et d'hygiène en milieu hospitalier »
- Certificat d'Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Certification Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Modalités d'évaluation

- Evaluations formatives continues
- Présentation du Livret Professionnel préparé au centre de formation
- Mise en situation pratique devant un jury professionnel
- La validation de chaque CCP est indépendante

